



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 MARS 2025

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

**POINT N°4 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –
COMPTES ADMINISTRATIFS 2024**

Un extrait du compte administratif 2024 du budget principal a été remis à chaque conseiller.

Le Maire présente les comptes de l'exercice 2024 et répond à toutes les questions posées.

Investissement

| | | |
|----------|-------------------------|--------------|
| Dépenses | Prévues | 1 265 923,03 |
| | Réalisées | 754 097,97 |
| | Reste à réaliser | 20 600,00 |
| Recettes | Prévues | 1 265 923,03 |
| | Réalisées | 397 954,85 |
| | Réalisées (avec report) | 1 246 368,74 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|-------------------------|--------------|
| Dépenses | Prévues | 1 238 494,20 |
| | Réalisées | 1 006 184,30 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| Recettes | Prévues | 1 238 494,20 |
| | Réalisées | 1 017 898,24 |
| | Réalisées (avec report) | 945 582,08 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | | |
|-----------------|--|------------|
| Investissement | | 471 670,77 |
| Fonctionnement | | -60 602,22 |
| Résultat global | | 431 668,55 |

Ces excédents de clôture seront repris au budget primitif 2025 « Budget principal ».

Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Gabrielle RIETSCH, 1ère adjointe, délibère sur les comptes administratifs présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs présentés et arrête ainsi les comptes.

Le Maire revient dans la salle. Mme Gabrielle RIETSCH, 1ère adjointe, le remercie au nom de toute l'équipe pour la bonne gestion.

Le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée et y joint l'ensemble du personnel communal.

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB



La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN





COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

JEUDI 20 MARS 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal
Atain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Atain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°5 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | Résultat CA 2023 | Virement à la section investissement | Résultat de l'exercice 2024 | Restes à réaliser 2024 | Soldes des restes à réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|----------------|------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Investissement | 848 413,89 € | | - 356 143,12 € | Dépenses 20 600,00 € 0,00 € Recettes | - 20 600,00 € | 471 670,77 € |
| Fonctionnement | - 72 316,16 € | 0,00€ | 11 713,94 € | | | - 60 602,22 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------|
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) | | 0,00 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 0,00 € 0,00 € 0,00 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | | |
| DEFICIT GLOBAL AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) | | - 60 602,22 € |

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

JEUDI 20 MARS 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

**EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB



La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

**POINT N°6 FINANCES LOCALES – DIVERS – COMPTE DE
GESTION 2024 / COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Le Maire rappelle que jusqu'en 2024, un compte de gestion était établi par le Service de Gestion Comptable de GUEBWILLER à la clôture de l'exercice. Le Maire devait le viser et certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis était conforme à leurs écritures. Le compte de gestion était ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Maire précise qu'à partir de 2025, le Compte Financier Unique (CFU) vient remplacer le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le CFU a été établi conjointement par le Service de Gestion Comptable de GUEBWILLER et la Mairie.

Vu le CFU présenté pour le budget principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le CFU 2024 budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

JEUDI 20 MARS 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoit DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°7 FINANCES LOCALES – FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2024 des trois taxes directes locales avec les bases prévisionnelles 2025 et le produit assuré.

Ce point a été discuté en commission des finances qui propose de fixer les taux comme suit :

| Taxes | Taux 2024 En % | Bases d'imposition effectives 2024 | Produit 2024 en € | Bases d'imposition prévisionnelles 2025 | Produit 2025 à taux constants en € | Produit 2025 avec les nouveaux taux en € |
|---------------------|-------------------|---------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Habitation | 4.76 | 31 858 | 1 516 | 22 200 | 1 057 | 1 106 |
| Foncier bâti | 21.77 | 2 578 768 | 561 398 | 2 822 000 | 614 349 | 642 569 |
| Foncier non bâti | 39.38 | 43 829 | 17 260 | 44 400 | 17 485 | 18 288 |
| TOTAL | | | 580 174 | | 632 891 | 661 963 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :
 - Foncier bâti 22.77%
 - Foncier non bâti 41.19%
 - Habitation 4.98%
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 MARS 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoit DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

**POINT N°8 FINANCES LOCALES – SUBVENTION –
ASSOCIATION LOCALES ET AUTRES**

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la commission des finances pour l'attribution des subventions annuelles.

En 2024, la subvention de base pour les associations s'élevait à 334€ et la subvention proposée pour les jeunes licenciés était de 14,5€.

En 2025, la subvention de base proposée pour les associations s'élève à 334€.

La subvention proposée pour les jeunes licenciés est de 14,5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre la proposition présentée et vote les subventions suivant le détail du tableau du budget primitif 2025.

Le crédit nécessaire est inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2025.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 MARS 2025

Conseil Municipal
Atain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

**POINT N°9 FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS
BUDGETAIRES – LOCATION DE SALLE ET TARIFS
DIVERS**

LOCATION SALLE :

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la commission des finances pour les tarifs de locations des salles et autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- les tarifs de location de la salle communale, rue des Herbes, comme suit :

| Location/Tarif | Habitants de Niederhergheim seulement |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Forfait Week-End sans chauffage | 300 € |
| Forfait Week-End avec chauffage | 350 € |
| Location courte durée sans chauffage (réunion de classe, apéritifs, décès...) | 40 € |
| Location courte durée avec chauffage | 60 € |

Une caution de 200€ (en 2 versements de 100€) est demandée à chaque location de salle ainsi que le versement de 50% du tarif au moment de la confirmation de la location.

- le tarif de location pour la salle d'activités, Place de la Mairie, comme suit :

| Location/Tarif | Associations et Habitants de Niederhergheim |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Location courte durée (réunion de classe, AG, réunion de travail...) | 30 € |

- La gratuité de la vaisselle. Cependant, la vaisselle cassée ou non rendue sera facturée.
- Le tarif de location des salles pour les associations locales, comme suit :
 - La première location gratuite
 - Les quatre locations suivantes à 50% du tarif en vigueur,
 - Les locations suivantes au tarif en vigueur.
- La participation des associations, pour les frais de location de la salle de sports, à raison de 1,20€ par heure.
- La participation des associations pour les frais de location de la salle d'activités, à raison de 1,20€ par heure, pour une occupation récurrente.
- L'occupation d'une salle par l'Association Pause Récré à titre gratuit.
- La location annuelle à titre gratuit de la salle communale rue des Herbes au profit du personnel communal. L'usage de la salle doit être personnel (concernant l'époux ou l'épouse). La gratuité ne s'applique pas pour les dates de communion programmées par les paroisses faisant partie de notre secteur inter paroissial.

TARIFS DIVERS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants :

Droit de place

- 15€ par jour

Concessions du cimetière

- Tombe simple : 150€ pour 30 ans
- Tombe double : 300€ pour 30 ans

Columbarium

| | 15ans | | 30ans |
|---------------------|------------|----------------------------|------------|
| | Concession | Renouvellement pour 15 ans | Concession |
| Case à 3 ou 4 urnes | 500€ | 500€ | 1000€ |

Location de garniture et de mange-debout

Location de garniture pour un week-end : une garniture complète à 5€ (1€ le banc et 3€ la table)

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB



La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

Location de mange-debout pour un week-end : un mange-debout à 5€

En cas de casse d'une garniture ou d'un mange-debout, ceux-ci devront être remplacés par du neuf aux frais du locataire.

Photopies

| | Noir et Blanc | Couleur |
|-------------------|---------------|---------|
| Feuille format A4 | 0,30€ | 1,00€ |
| Feuille format A3 | 1,00€ | 2,00€ |

La date d'entrée des tarifs détaillés ci-dessus est immédiate.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 MARS 2025

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoit DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 2

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

**POINT N°10 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –
FINANCES LOCALES – DIVERS – CREDITS
SCOLAIRES, POMPIERS ET MEDIATHEQUE**

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la commission des finances après consultation des directeurs d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et deux abstentions (Patrick MAURER et Benoit DIEMER), décide :

- de fixer les crédits scolaires 2025 comme suit :

| | ANNEE 2025 | |
|----------------------------------------|------------------|-------------------|
| | Ecole Maternelle | Ecole Elémentaire |
| Fourniture et documentation par classe | 389 € | 389 € |
| Fourniture et documentation par élève | 22 € | 20 € |
| Transport par classe | 568 € | 529 € |
| Fêtes et sorties par élève | 10 € | 12 € |

- de la prise en charge d'un seul cycle piscine (entrée et transport) par année scolaire, tant pour l'école maternelle que pour l'école élémentaire.
- de maintenir la prise en charge des photocopies, par la Commune, à 225€ par an pour l'école élémentaire.
- de maintenir la prise en charge des photocopies, par la Commune, à 175€ par an pour l'école maternelle.
- de maintenir les crédits Pompiers 2025 à 4 500 € en précisant que les dépenses pour les JSP seront proratisées au nombre de jeunes habitants le village.
- de maintenir les crédits Médiathèque 2025 à 3 500€ pour l'achat de livres et à 2 500€ pour les animations.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

JEUDI 20 MARS 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

**EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseil Municipal

Atain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

**POINT N°11 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE –
AUTRES – CONVENTION DE PARTICIPATION
PREVOYANCE**

**APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PRÉVOYANCE
ET PARTICIPATION À LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC
POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION
PRÉVOYANCE**

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 16 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui

pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 janvier 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance ;

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- Décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN





COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 MARS 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, excusé,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 mars 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 12
Procuration :

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 20/03/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

**POINT N°12 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –
BUDGET PRIMITIF 2025**

Un projet du budget primitif 2025 est remis à chaque conseiller. Ce budget a été préparé en commission des finances. Le résultat du compte administratif 2024 est repris dans le budget primitif 2025.

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif en détail pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il répond à toutes les questions.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 108 587,27€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 660 246,04€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif présenté, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.